

DECISION DU MAIRE N° 01/2024
prise en application de la délibération n° 044/2020

AVENANT AU BAIL PROFESSIONNEL AVEC LES INFIRMIÈRES

Le Maire de La Suze-sur-Sarthe,

Vu la délibération du conseil municipal n°044/2020 en date du 9 Juin 2020, au terme de laquelle le conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans. ;

Considérant que la commune est propriétaire du bâtiment formant le cabinet des infirmières, au 4 rue des Prunus.

Considérant le bail professionnel signé avec Alexandra ROYER, Agnès VALLET, Infirmières libérales, le 19 décembre 2018 et son avenant n°1 signé le 14 janvier 2020,

Considérant l'ajout d'un Preneur au bail professionnel.

DECIDE

Article 1^{er} : Un avenant n°2 au bail professionnel est conclu avec Alexandra ROYER, Agnès VALLET, Infirmières libérales pour prendre en compte l'ajout de Madame Anne-Lise GUY, infirmière en tant que PRENEUR au bail compter du 1^{er} février 2024.

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Madame la Sous-Préfète de la Sarthe et publiée.

Expédition en est adressée à Madame la Sous-Préfète du Département de La Sarthe.

Fait à La Suze-sur-Sarthe, le 11 janvier 2024

Le Maire,
Emmanuel D'AILLIERES



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le :

De la publication le : 15/01/2024

Le Maire,
Emmanuel D'AILLIERES

